



# Autorisation de prélèvement automatique

Orange Tunisie, Immeuble Orange - Centre Urbain Nord, 1003 Tunis

Identifiant client : ..... N° du contact client : .....  
Code boutique : .....

Je soussigné,

Nom et prénom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....  
.....  
.....

CIN / RC :

.....

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB

donne à la banque sus-indiqué un ordre ferme et irrévocable de prélever sur mon compte, à compter du mois de ..... et au profit d'Orange Tunisie SA les montants indiqués dans les factures mensuelles suite à la signature du contrat d'abonnement :

GSM

Fixe

Internet

Date et signature du Client

Pour la Banque (Cachet et signature)

- La date de prélèvement sera indiquée sur votre facture.
- En cas de contestation sur le montant ou l'échéance, vous pouvez contacter le Service Client dans un délai maximum de 15 jours à dater du débit du compte. Le Service Client est joignable au 1150 depuis un mobile Orange (appel gratuit) ou au 31 11 11 50 depuis une autre ligne. Les clients Pro peuvent contacter le 1151 (appel gratuit) depuis un mobile Orange ou le 31 11 11 51 depuis une autre ligne.
- En cas de changement de coordonnées bancaires, le client est tenu de refaire l'autorisation et de la déposer dans l'une des boutiques Orange